

Séance du conseil communautaire du jeudi 18 mai 2017

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-sept, le 18 mai, à compter de 19h35, le conseil communautaire, sur convocation en date du 12 mai 2017, s'est réuni à la salle des fêtes Yves Detroyat, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. GOUHOURY Pascal, Président.

MM BAGUET Christophe, BANDINI Dimitri, BOUCHUT Jean-Louis, BUREAU Michel, CHADAILLAT Patrick, CHAMBRON Alain, DELAUNE Jean-Claude, DEZERT Claude, DINTILHAC David (arrivé au cours du point n° 4 à 19h52), DORIN Philippe, DOUCE Philippe, DROUET Philippe, GRUEL Patrick, HARRY Jean-Claude, JOUBERT Jean-Pierre, MABILLE Jérôme, MALCHÈRE Patrice (arrivé au cours du point n° 6 à 20h18), MAUS Didier, PETIT Jean-Marie, PLOUVIER Aimé (arrivé au cours du point n° 6 à 20h18), PORTELETTE Thierry, POTTIER David, RAYMOND Daniel, ROY François et THOMA Cédric.

Mmes ARNAUD Geneviève, BOLLET Francine, BOUCHET-BELLECOURT Sylvie, BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise, FEMENIA Véronique, FOURNIER Monique, GABET Colette, GALMARD-PETERS Maryse, LE BRET Chantal, MAGGIORI Hélène, NOUHAUD Marie-Charlotte, PAYAN Chantal, RUCHETON Béatrice, SARKISSIAN Roseline, TISSERAND Louise, TRIOLET Catherine et WALTER Christiane.

Membres excusés :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE donne pouvoir à M. Didier MAUS.

M. Christian BOURNERY donne pouvoir à M. Jean-Louis BOUCHUT.

M. Gérard CHANCLUD donne pouvoir à M. Jean-Claude HARRY.

M. Patrick POCHON donne pouvoir à M. Jean-Claude DELAUNE.

Mme Geneviève MACHERY donne pouvoir à M. Thierry PORTELETTE.

M. Hubert TURQUET donne pouvoir à M. Jérôme MABILLE.

M. Frédéric VALLETOUX donne pouvoir à M. Daniel RAYMOND.

Mme Sylvie HANNION donne pouvoir à M. Michel BUREAU.

M. Olivier PLANCKE donne son pouvoir à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE.

M. Fabrice LARCHÉ donne pouvoir à M. Alain CHAMBRON.

Mme Chrystel SOMBRET donne pouvoir à M. Philippe DORIN.

Mme Muriel CORMORANT donne pouvoir à M. François ROY.

M. Thibault FLINÉ donne pouvoir à Mme Francine BOLLET.

M. Yann DE CARLAN donne pouvoir à Mme Geneviève ARNAUD.

Membres absents :

M. Pierre BACQUÉ.

M. David DINTILHAC pour les points n° 1,2 et 3.

M. Patrice MALCHERE pour les points n° 1, 2, 3, 4 et 5.

M. Aimé PLOUVIER pour les points n° 1, 2, 3, 4 et 5.

M. Laurent SIGLER.

Mme Valérie VILLIEZ.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BOUCHET-BELLE COURT.

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 43

Nombre de votants : 57

Mme Eloïse LANGLOIS a démissionné du conseil municipal de Bois-le-Roi et est donc également démissionnaire du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président, M. Pascal GOUHOURY procède à l'ouverture de la séance du conseil communautaire à 19h35.

M. le Président demande à Mme Sylvie BOUCHET-BELLE COURT si elle veut être secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 - Administration générale – Installation des conseillers communautaires suppléants pour les communes de Tousson, d'Ury et de Le Vaudoué

Rapporteur : Monsieur le Président

Projet de délibération

Le conseil communautaire a été installé par délibération n° 2017-001 du 27 janvier 2017. Cette délibération comprenait un tableau listant, commune par commune, les conseillers communautaires, et pour treize d'entre elles ne disposant que d'un siège, le conseiller municipal exerçant les fonctions de suppléant.

Après examen de ce tableau, il est apparu, que le conseiller municipal apparaissant comme suppléant pour les communes de Tousson, d'Ury et de Le Vaudoué ne pouvait exercer les fonctions de suppléant.

En effet, ces trois communes, comptant moins de 1 000 habitants entrent dans le cadre des communes dont le conseil municipal est élu selon les modalités prévues aux articles L 252 à L 259 du code électoral. Par conséquent, les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L 273-11 du code électoral, qui prévoit que les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Ainsi, sauf démission dans les formes et conditions définies à l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire occupe le siège de conseiller communautaire. L'article L 273-12 du code électoral expose les modalités de remplacement des conseillers communautaires en cas de vacance.

S'agissant de la suppléance, les règles de l'article L. 5211-6 du CGCT s'appliquent pour les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire. Ainsi, le suppléant est le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas le mandat de conseiller communautaire, qui le suit dans l'ordre du tableau. Il s'agit donc nécessairement du 1^{er} adjoint si le maire occupe le siège de conseiller communautaire. Or, la fonction de suppléant n'étant pas un mandat, il n'est possible d'en démissionner.

En conclusion, il est nécessaire de modifier le tableau d'installation des conseillers communautaires de la manière suivante :

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS
TOUSSON	MARMIER Geneviève
URY	GARCIA Dominique
LE VAUDOUÉ	CAUBET Octave

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la modification de la délibération n° 2017-001 du conseil communautaire du 27 janvier 2017 et de l'installation des conseillers communautaires suppléants pour les communes de Tousson, d'Ury et de Le Vaudoué suivants :

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS
TOUSSON	MARMIER Geneviève
URY	GARCIA Dominique
LE VAUDOUÉ	CAUBET Octave

Décision

La délibération est votée à l'unanimité.

Point n° 2 – Administration générale – Désignation dans les collèges et lycées

Rapporteur : M. le Président

Projet de délibération

Conseils d'administration des collèges et des lycées

Les collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LGT), lycées professionnels (LP), lycées polyvalents, établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et écoles régionales du premier degré (ERPD) constituent des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), entités de droit public dotées de la personnalité morale, régies par les articles L. 421-1 et suivants du code de l'éducation.

Chaque EPL est administré par un conseil d'administration (CA), qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Les attributions du CA sont définies par les articles L. 421-4 et R. 421-20 et suivants du code de l'éducation : il adopte le budget, approuve les marchés, contrats et conventions, statue sur les créations ou suppressions d'emploi, sur l'organisation de sorties, de manifestations extra-scolaires... Le CA approuve le bilan des associations dont le siège est fixé à l'adresse de l'établissement scolaire (anciens élèves, association sportive, culturelle, humanitaire...). Il approuve le projet d'établissement, réexaminé tous les trois ans au moins. Il approuve le règlement intérieur.

Un EPLE est dirigé par un chef d'établissement, désigné par l'État, à la fois organe exécutif de l'EPLE et représentant de l'État au sein de l'établissement. Il préside le CA et exécute ses délibérations.

La composition des CA des EPLE est définie par l'article L. 421-2 du code de l'éducation :

- le CA est composé, selon l'importance de l'établissement, de vingt-quatre (collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée) ou de trente membres (autres collèges, lycées) ;
- le CA comprend,
- pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de l'administration de l'établissement et une ou plusieurs personnalités qualifiées ; dans le cas où ces dernières représentent le monde économique, elles comprennent, à parité, des représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs ;
- pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement ;
- pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou de quatre, selon que l'effectif du conseil d'administration est de vingt-quatre ou de trente membres.

Lorsque les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois, ils comprennent deux représentants de la collectivité de rattachement (département ou région) et un représentant de la commune siège de l'établissement et, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), un représentant de cet établissement public qui siège sans voix délibérative. Cela concerne les collèges publics de Bois-le-Roi, La Chapelle la Reine et Perthes.

Lorsque les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de quatre, ils comprennent deux représentants de la collectivité de rattachement et deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un EPCI, deux représentants de la collectivité de rattachement, un représentant de l'EPCI et un représentant de la commune siège. Cela concerne les collèges et lycées publics de Fontainebleau et Avon.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-14 et suivants du code de l'éducation, dans leur rédaction issue du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014, il convient de désigner au sein du conseil communautaire un représentant titulaire et un représentant suppléant de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour siéger au conseil d'administration de chacun des établissements publics locaux d'enseignement suivants :

- collège Blanche de Castille (La Chapelle-la-Reine),
- collège de la Vallée (Avon), (Mme Geneviève ARNAUD titulaire et Mme Muriel CORMORANT suppléante)
- lycée Uruguay-France (Avon), (Mme Muriel CORMORANT titulaire et Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE suppléante)
- lycée professionnel Uruguay-France (Avon), (Mme Geneviève ARNAUD titulaire et Mme Muriel CORMORANT suppléante)

Il est proposé au conseil communautaire de désigner :

- M. Gérard CHANCLUD, pour siéger au conseil d'administration du collège Blanche de Castille de la Chapelle-la-Reine,
- Mmes Geneviève ARNAUD comme représentante titulaire et Muriel CORMORANT comme représentante suppléante au conseil d'administration du collège de la Vallée d'Avon,
- Mmes Muriel CORMORANT comme représentante titulaire et Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE comme représentante suppléante au conseil d'administration du lycée Uruguay-France d'Avon,
- Mmes Geneviève ARNAUD comme représentante titulaire et Muriel CORMORANT comme représentante suppléante au conseil d'administration du lycée professionnel Uruguay-France d'Avon,

Décision

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Point n° 3 - Finances - Approbation des comptes de gestion 2016 – Budgets principaux et budgets annexes

Rapporteur : M. le Président

Projet de délibération

L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°109 du 19 décembre 2016 porte création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et de l'extension du périmètre du nouveau groupement aux communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, la Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury et le Vaudoué.

Étant donné qu'elles sont fusionnées, la communauté de communes Pays de Fontainebleau et la communauté de communes Entre Seine et Forêt sont dissoutes au 31 décembre 2016. Il appartient donc à la communauté d'agglomération de prendre acte des comptes de gestion 2016 de ces deux communautés.

Comptes de gestion de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

PRINCIPAL - PÉPINIÈRE - GRAND PARQUET - ASSAINISSEMENT -EAU	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
I - Budget principal				
Investissement	-2 795 135,51	0,00	4 790 223,09	1 995 087,58
Fonctionnement	2 129 328,31	1 984 304,52	958 786,34	1 103 810,13
TOTAL I	-665 807,20	1 984 304,52	5 749 009,43	3 098 897,71

II – Budget des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial				
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES				
Investissement	-292 452,36	0,00	-52 482,45	-344 934,81
Fonctionnement	0,00	0,00	18 077,23	18 077,23
SOUS-TOTAL	-719 860,36	93 577,84	520 985,84	-326 857,58
GRAND PARQUET CCPF				
Investissement	-145 185,75	0,00	-294 976,80	-440 162,55
Fonctionnement	0,00	0,00	24 257,76	24 257,76
SOUS-TOTAL	-145 185,75	0,00	-270 719,04	-415 904,79
ASSAINISSEMENT CCPF				
Investissement	-722 350,35	0,00	255 487,67	-466 862,68
Fonctionnement	886 588,57	769 167,95	741 289,55	858 710,17
SOUS-TOTAL	164 238,22	769 167,95	996 777,22	391 847,49
EAU CCPF				
Investissement	-20 691,75	0,00	-93 127,11	-113 818,86
Fonctionnement	532 247,80	138 114,07	-88 584,28	305 549,45
SOUS-TOTAL	370 039,00	98 228,21	239 745,26	511 556,05

PORT DE PLAISANCE CCPF				
Investissement	0,00	0,00	60 670,30	60 670,30
Fonctionnement	40 366,12	40 366,12	54 100,94	54 100,94
SOUS-TOTAL	40 366,12	40 366,12	114 771,24	114 771,24
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS CCPF				
Investissement	0,00	0,00	-3 266,00	-3 266,00
Fonctionnement	12 900,00	0,00	108 568,29	121 468,29
SOUS-TOTAL	12 900,00	0,00	105 302,29	118 202,29
TOTAL III	291 422,28	947 648,14	730 015,10	73 789,24
TOTAL I + II + III	-374 384,92	2 931 952,66	6 479 024,53	3 172 686,95

EAU BM	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
I - Budget principal				

Investissement	13 260,20	0,00	0,00	13 260,20
Fonctionnement	181 039,00	0,00	0,00	181 039,00
TOTAL I	194 299,20	0,00	0,00	194 299,20
II – Budget des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	194 299,20	0,00	0,00	194 299,20

Intégration du résultat du budget annexe 47907 Eau Bourron-Marlotte au budget 47903 Eau CCPF suite à la dissolution du budget 47907 conformément à la délibération n°2016-25 du 17/03/2016.

ASSAINISSEMENT BM	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
I - Budget principal				
Investissement	160 691,76	0,00	0,00	160 691,76
Fonctionnement	127 469,84	0,00	0,00	127 469,84
TOTAL I	288 161,60	0,00	0,00	288 161,60
II – Budget des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	288 161,60	0,00	0,00	288 161,60

Intégration du résultat du budget annexe 47906 Assainissement Bourron-Marlotte au budget 47902 Assainissement CCPF suite à la dissolution du budget 47906 conformément à la délibération n°2016-25 du 17/03/2016.

Comptes de gestion de la communauté de communes Entre Seine et Forêt

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

PRINCIPAL - ASSAINISSEMENT -EAU	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2015	Part affectée à l'investissement : exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
I - Budget principal				
Investissement	-835 245,59	0,00	683 404,23	-151 841,36
Fonctionnement	680 687,82	261 097,33	-15 091,22	404 499,27
TOTAL I	-154 557,77	261 097,33	668 313,01	252 657,91
II – Budget des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial				
ASSAINISSEMENT CCPF				
Investissement	-329 695,24	0,00	302 056,88	-27 638,36
Fonctionnement	651 690,49	329 695,24	17 815,62	339 810,87
SOUS-TOTAL	321 995,25	329 695,24	319 872,50	312 172,51
EAU CCPF				
Investissement	-168 606,40	0,00	-214 058,00	-382 664,40
Fonctionnement	554 105,28	168 606,40	113 856,33	499 355,21
SOUS-TOTAL	385 498,88	168 606,40	-100 201,67	116 690,81
TOTAL III	707 494,13	498 301,64	219 670,83	219 670,83
TOTAL I + II + III	552 936,36	759 398,97	887 983,84	681 521,23

Le comptable public nous a fait parvenir les comptes de gestion de l'exercice 2016, pour chacun des budgets, qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs tenus par l'ordonnateur.

Il est demandé à l'assemblée :

- de prendre acte de chacun de ces comptes de gestion, sans formuler de réserves ni observations.
- d'autoriser le Président à effectué tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 4 - Finances - Approbation des comptes administratifs 2016 – Budgets principaux et budgets annexes

Rapporteur : M. le Président

Projet de délibération

L'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°109 du 19 décembre 2016 porte création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et de l'extension du périmètre du nouveau groupement aux communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, la Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury et le Vaudoué.

Étant donné qu'elles sont fusionnées, la communauté de communes Pays de Fontainebleau et la communauté de communes Entre Seine et Forêt sont dissoutes au 31 décembre 2016. Il appartient donc à la communauté d'agglomération de prendre acte des comptes administratifs 2016 de ces deux communautés.

Le compte administratif est un document comptable établi par le président de l'assemblée délibérante et retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité sur le budget de l'exercice précédent. Il permet notamment d'apprécier l'exécution du budget voté au cours de l'année précédente et d'évaluer le taux d'exécution des recettes et dépenses votées.

Les résultats du compte administratif doivent parfaitement coïncider avec les écritures du comptable public, retracées, pour le même exercice budgétaire, dans le compte de gestion.

Chaque année, le compte administratif est donc présenté au conseil communautaire, qui doit l'adopter avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture des comptes. Le vote de ce document a lieu hors la présence du Président, qui quitte la séance à cette occasion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-13 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif est ensuite transmis à l'autorité préfectorale.

Ces résultats seront présentés en cinq parties :

- ♦ les budgets principaux des communes de communes du Pays de Fontainebleau et d'Entre Seine et Forêt, avec
 - La présentation des écarts entre prévisions et réalisations,
- ♦ les budgets annexes de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau:
 - l'eau potable,
 - l'assainissement des eaux usées,
 - la pépinière d'entreprises,
 - le Grand Parquet,
 - le port de plaisance ;
 - activités sportives et de loisirs
- ♦ les budgets annexes de la communauté de communes d'Entre Seine et Forêt :
 - l'eau potable,
 - l'assainissement des eaux usées,
- ♦ la consolidation des comptes.

A / LE BUDGET PRINCIPAL Communauté de communes du Pays de Fontainebleau

I - LA PRÉSENTATION DES MASSES BUDGÉTAIRES

I - 1 - Présentation des résultats d'ensemble de la gestion 2016

Le compte administratif laisse apparaître les résultats globaux suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	2 735 135,51			145 023,79	2 735 135,51	145 023,79
OPERATIONS 2016	3 830 629,89	8 620 852,98	18 031 909,31	18 930 695,65	21 862 539,20	27 611 548,63
TOTAUX	6 625 765,40	8 620 852,98	18 031 909,31	19 135 719,44	24 657 674,71	27 756 572,42
RESULTATS DE CLOTURE		1 995 087,58		1 103 810,13		3 098 897,71
PAR	2 705 045,80	1 295 605,11			2 705 045,80	1 295 605,11
TOTAUX CUMULES	2 705 045,80	3 290 692,69		1 103 810,13	2 705 045,80	4 394 502,82
RESULTAT DEFINITIF		585 646,89		1 103 810,13		1 689 457,02

L'année 2016 se traduit par un volume de dépenses de 21 862 539 €.

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire 3 098 897 €.

Le résultat global de l'exercice doit s'apprécier en ajoutant les restes à réaliser au 31 décembre 2016.

I - 2 - Présentation des écarts entre prévisions et réalisations.

L'adoption d'un compte administratif est l'occasion de constater l'écart entre les montants votés par le conseil communautaire et l'exécution qui en est faite.

La section de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent ces données par section et chapitre, selon la classification nature.

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 623 391,00	2 288 285,46	87,23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 539 530,00	2 531 204,45	99,67
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 101 432,00	7 043 876,05	99,19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 884 398,00	5 728 959,59	97,36
66	CHARGES FINANCIERES	217 946,00	209 335,97	96,05
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 792,00	27 197,90	66,67
	DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	18 407 489,00	17 828 859,42	96,86
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	73 350,00	81 660,04	111,33
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	1 089 130,00	900 336,04	82,67
73	IMPOTS ET TAXES	15 173 406,00	14 992 736,68	98,81
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 768 760,00	2 968 640,15	107,22
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 800,00	1 650,00	91,67
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 000,00	45 672,74	138,40
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 139 446,00	18 990 695,65	99,22

En section de fonctionnement, le taux de consommation sur les dépenses est de 96,86 %.

Au niveau des recettes, le taux de réalisation est de 99,22 %.

Sur les dépenses,

- le niveau d'exécution sur les charges à caractère général (chapitre 011) témoigne de la rigueur dans la consommation quotidienne des crédits.
- les charges de personnels (chapitre 012) sont tenues.

Sur les recettes,

- l'écart des produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) s'explique par la fermeture de la piscine sur une partie de l'année 2016.

La section d'investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	470 000,00	467 520,90	99,47
20	011101101 Aménagement quartier du Bréau	112 134,00	74 178,00	66,15
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 309,20	45 912,82	80,11
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	306 669,02	211 883,50	69,09
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 280,00	94 008,47	82,99
23	011201301 Base Nautique Valvins	6 340,00	6 340,00	100,00
23	011301501 Travaux stade de la Faisanderie	3 091 075,32	1 886 880,32	61,04
23	011401601 Travaux Tennis de Bourron marlotte	840 000,00	14 419,20	1,72
23	011401701 MEC arrêt de bus	25 000,00		0,00
23	011501801 Base nautique Valvins-Magdeleine	1 799 000,00	88 157,84	4,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 387 756,79	941 328,84	67,83
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 208 564,33	3 830 629,89	46,67
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 014 304,52	1 984 304,52	65,83
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 615 245,32	1 298 863,79	80,41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 296 169,21	5 000 000,00	94,41
23	REMB DES AVANCES	201 000,00	134 634,78	66,98
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 126 719,05	8 417 803,09	83,12

Le taux de consommation des crédits d'investissement est de 46,67% principalement dû aux travaux du stade Philippe Mahut.

En recettes, la CCPF a eu recours à l'emprunt en 2016, à hauteur de 5 M€.

II - L'ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES

Les tableaux suivants présentés selon la classification fonctionnelle permettent de mieux détailler la gestion 2016 et d'identifier les principales caractéristiques de cet exercice.

On détaillera ci-après quatre rubriques principales.

II - 1 – Les dépenses et recettes de fonctionnement.

II - 1.1 Présentation des écarts entre prévisions et réalisations

- Dépenses

Codif	Rubrique	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	%
01	OPERATIONS NON VENTILABLES dont	6 835 697,00	7 074 378,00	7 048 280,00	99,63%
	Attribution de Compensation	2 560 999,00	2 623 636,00	2 623 636,00	
	Reversement Taxe Séjour au CD 77	21 109,00	30 000,00	24 277,00	
	Reversement FNGIR	3 806 796,00	3 806 796,00	3 806 796,00	
	Reversement FPIC	249 777,00	371 000,00	370 673,00	
	Charges Financières	191 394,00	217 946,00	209 336,00	
	Autres	5 622,00	25 000,00	13 562,00	
020	ADMINISTRATION GENERALE dont	1 261 197,00	1 725 661,00	1 467 585,00	85,04%
	Ressources humaines (personnel siège)	956 383,00	1 305 550,00	1 157 527,00	
	Batiments et moyens généraux	231 265,00	346 785,00	247 847,00	
	Informatique	73 549,00	73 326,00	62 211,00	
021	ASSEMBLEE LOCALE	161 677,00	177 000,00	173 145,00	97,82%
023	CABINET-COMMUNICATION	38 449,00	62 090,00	61 357,00	98,82%
113	SECURITE INCENDIE	488 666,00	490 000,00	487 019,00	99,39%
40	SPORT-Subv. aux assoc sportives	122 700,00	108 492,00	107 392,00	100,00%
411	SALLE SPORT, GYMNASSE	8 494,00	15 850,00	10 017,00	63,20%
412	STADE	439 953,00	610 340,00	600 624,00	98,41%
	Frais de personnel	215 750,00	272 000,00	292 531,00	
	Frais de gestion et autres	223 203,00	338 340,00	308 093,00	
413	PISCINE	827 700,00	1 210 578,00	1 259 889,00	104,07%
	frais de personnel	669 099,00	742 120,00	850 162,00	
	Frais de gestion et remboursement activités	158 601,00	468 458,00	409 727,00	
414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	731 119,00	967 319,00	936 976,00	96,86%
	Grand Parquet frais de personnel	213 549,00	219 860,00	230 984,00	
	Subvention au budget annexe	506 527,00	722 019,00	680 000,00	
	Divers (Boulodrome, et autres)	11 043,00	25 440,00	25 992,00	
520	INTERVENTIONS SOCIALES dont subventions API	3 000,00	3 000,00	3 000,00	100,00%
72 820	LOGEMENT- URBANISME dont	111 450,00	152 405,00	125 384,00	82,27%
	Subvention Insertion Logement+FSL	54 033,00	55 000,00	53 910,00	
	Autres charges+études	24 400,00	62 405,00	38 594,00	
	Cotisation SMEP et SMNumérique	33 017,00	35 000,00	32 880,00	
812	DECHETS MENAGERS dont SMICTOM	3 677 852,00	3 468 000,00	3 445 846,00	99,36%

Codif	Rubrique	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	%
813 814	PROPRETE URBAINE-ECLAIRAGE PUBLICUE	172 475,00	203 000,00	188 496,00	92,86%
	Balayage voirie	102 256,00	117 000,00	110 676,00	
	Eclairage public	70 219,00	86 000,00	77 820,00	
815	TRANSPORTS URBAINS	570 967,00	628 413,00	554 261,00	88,20%
	Participation gestion ligne				
	Participation carte seniors (pass local)	562 209,00	614 263,00	550 555,00	
	Participation carte Imagine R				
	Participation transport BM				
	Transport cross des écoles				
	Autres charges	8 758,00	14 150,00	3 706,00	
810 - 811 822 - 823	VOIRIE-ESPACES VERTS dont	299 584,00	221 550,00	191 994,00	86,66%
	Eaux pluviales	56 870,00	58 000,00	57 843,00	
	Entretien voirie	122 934,00	49 550,00	36 801,00	
	Espaces verts	98 484,00	90 000,00	79 398,00	
	Autres	21 296,00	24 000,00	17 952,00	
824	AMENAGEMENT URBAIN	55 396,00	55 400,00	55 397,00	99,99%
833	PRESERVATION MILIEU NATUREL cotisation PNR	2 209,00	2 350,00	2 250,00	95,74%
90	ECONOMIE dont	212 812,00	271 513,00	202 746,00	74,67%
	Subvention Budget annexe Pépinière	89 853,00	128 579,00	70 000,00	
	Subvention associations et autres (dont entreprises de la pépinières)	30 216,00	37 000,00	34 050,00	
	Autres Charges (cotisations+entretien)	92 743,00	105 934,00	98 696,00	
95	TOURISME dont	811 645,00	960 150,00	907 202,00	94,49%
	Subvention Fontainebleau Tourisme	609 500,00	630 000,00	630 000,00	
	Reversement taxe de séjour	194 644,00	270 000,00	218 494,00	
	Autres charges	7 501,00	60 150,00	58 708,00	
	CUMUL	16 833 042,00	18 407 489,00	17 828 860,00	96,86%

- Le reversement sur le FNGIR : les 3 806 796 € correspondent aux versements et aux prélèvements, équivalents recettes, des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources prévus dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

- Le reversement FPIC : le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2016 pour la communauté de communes du Pays de Fontainebleau était de 370 373€ contre 249 777 € en 2015

- Les frais de personnel sont ventilés au siège, à la piscine, au Grand Parquet et au stade Philippe Mahut.

	Réalisé 2015	Prévisions 2016	Réalisé 2016	% évolution
Siège administratif	956 383,00	1 305 550,00	1 157 527,00	21,03
Piscine	669 099,00	742 120,00	850 162,00	27,06
Grand Parquet	213 549,00	219 860,00	230 984,00	8,16
Stade	216 750,00	272 000,00	292 531,00	34,96
CUMUL	2 055 781,00	2 539 530,00	2 531 204,00	

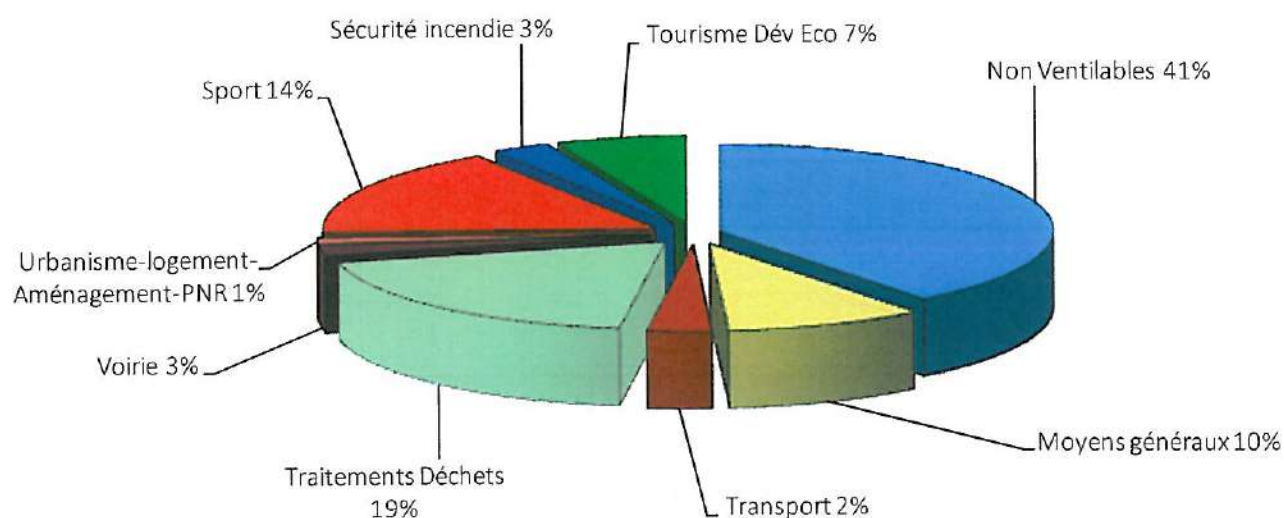
- Recettes

Codif	Rubrique	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	%
013	ATTENUATION DE CHARGES	61 299,00	73 350,00	81 660,00	
	Remboursement frais de personnel	61 299,00	73 350,00	81 660,00	
70	PRODUITS DES SERVICES	385 725,00	1 089 130,00	900 336,00	82,67%
	Remboursement des budgets annexes	151 280,00	433 630,00	316 226,00	
	Recouvrement piscine	7 698,00	425 000,00	351 175,00	
	Stade	13 198,00	10 500,00	12 935,00	
	Remboursement personnel du Grand Parquet	213 549,00	220 000,00	220 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	14 263 642,00	15 173 406,00	14 992 736,00	98,81%
	Contributions	10 618 266,00	11 373 906,00	11 269 359,00	
	Taxe de séjour	204 972,00	300 000,00	244 531,00	
	Droits de stationnement et autres droits	31 358,00	31 500,00	29 579,00	
	TEOM	3 409 046,00	3 468 000,00	3 449 267,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	3 571 037,00	2 768 760,00	2 968 640,00	107,22%
	Dotation globale de fonctionnement	2 650 640,00	2 284 232,00	2 284 232,00	
	Dotation compen TP+fonds depart. TP	114 595,00	102 890,00	170 834,00	
	Compen Exonération TH, TF, CET	781 802,00	321 752,00	464 688,00	
	Subvention urbanisme		35 886,00	24 886,00	
	subvention DEV ECO	24 000,00	24 000,00	24 000,00	
75-76	AUTRES PRODUITS	1 800,00	1 800,00	1 650,00	91,67%
	Revenus des immeubles et Prod.divers	1 800,00	1 800,00	1 650,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 903,00	33 000,00	45 673,00	
	Divers avoirs et autres remboursements	57 903,00	33 000,00	45 673,00	
	CUMUL	18 341 406,00	19 139 446,00	18 990 695,00	99,22%

Au niveau des recettes, les prévisions ont été réalisées, avec un taux de 99,22 %.

II – 1.2 La représentation graphique des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2016



Ce graphique, si l'on fait abstraction des dépenses non-ventilables, met en évidence deux secteurs d'intervention prédominants au niveau des masses budgétaires :

- la collecte et le traitement des déchets avec 3 M€ représentent 19 % des dépenses de fonctionnement, sachant que cette compétence est subdéléguée au SMICTOM ;
- le sport avec 2M€ représente 14 % des dépenses de fonctionnement (stade Philippe Mahut).

II – 2 – Les dépenses d'équipement et leur financement.

II – 2.1 Sont répertoriés ci-dessous les différents programmes d'investissement réalisés en 2016.

Codif	Rubrique	Budget 2016	Réalisé dépenses 2016	Budget 2016	Réalisé recettes 2016
01	OPERATION NON VENTILABLES	470 000,00	467 521,00	6 326 169,00	5 000 000,00
	FCTVA			1 030 000,00	
	Emprunts	470 000,00	467 521,00	5 296 169,00	5 000 000,00
020	ADMINISTRATION GENERALE	26 945,00	13 897,00		
	Concession et droits similaires	8 727,00	3 852,00		
	Mobilier et matériel de bureau informatique	11 000,00	9 050,00		
	Travaux au siège	7 218,00	995,00		
411	BASE NAUTIQUE	6 371,00	6 371,00		
	Centre nautique aviron	6 371,00	6 371,00		
412	STADE	3 488 724,00	2 264 582,00	1 388 744,00	1 355 797,00
	Acquisition terrain stade	907 300,00			
	Divers acquisition	80 280,00	77 037,00		
	Divers travaux stade	317 369,00	300 665,00		
	Opération stade	2 183 775,00	1 886 880,00	1 388 744,00	1 355 797,00
413	PISCINE DE LA FAISANDERIE	334 811,00	303 206,00	51 000,00	55 030,00
	Divers acquisitions	9 500,00	7 922,00		
	Travaux toiture piscine	325 311,00	295 284,00	51 000,00	55 030,00
414	AUTRES EQUIPEMENT SPORTIFS ET DE LOISIRS	2 757 435,00	148 137,00	125 000,00	13 000,00
	Divers travaux	99 067,00	45 560,00		
	Travaux opération Valvins-Magdeleine	1 818 368,00	88 158,00	85 000,00	
	Travaux tennis Bourron Marlotte	840 000,00	14 419,00	40 000,00	
	Subvention tennis club de Fontainebleau				13 000,00
810	SERVICES URBAINS	12 500,00			
	Acquisition de véhicules	12 500,00			
811	EAUX PLUVIALES	58 797,00	15 578,00		
	Divers travaux pluviales CC	58 797,00	15 578,00		
814	ECLAIRAGE PUBLIC	20 000,00			
	Travaux	20 000,00			
815	TRANSPORTS	34 877,00	3 432,00	0,00	0,00
	Divers travaux	34 877,00	3 432,00		
820	URBANISME	253 303,00	114 040,00		
	PLU	34 500,00	27 979,00		
	Opération Aménagement Bréau	112 134,00	74 178,00		
	Aide aux ravalements	106 669,00	11 883,00		
822	VOIRIE	129 859,00	9 725,00	7 500,00	
	Divers travaux	129 859,00	9 725,00	7 500,00	
824	AMENAGEMENT	200 000,00	200 000,00		0,00
	Aide au infrastructure (cinéma halle Villars)	200 000,00	200 000,00		
95	AIDE AU TOURISME	414 942,00	284 141,00	244 001,00	9 671,00
	Etude piscine de la gare	14 082,00	14 082,00		
	Divers travaux	400 860,00	270 059,00	244 001,00	9 671,00
	CUMUL	8 208 564,00	3 830 630,00	8 142 414,00	6 433 498,00

L'opération majeure menée sur 2016 est la suivante :

- les travaux du stade Philippe Mahut 2 264 582 €

II - 2.2 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 705 045,80 €
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 1 295 605,11 €

Les principaux crédits reportés concernent :

- En dépenses :

- l'acquisition du terrain du stade 848 000,00 €
- les travaux de requalification du stade Philippe Mahut 305 714,85 €
- la maîtrise d'œuvre pour la base nautique 308 103,16 €
- les tennis de Bourron-Marlotte 781 699,14 €

- En recettes :

- les subventions 825 605,11 €

B / LE BUDGET PRINCIPAL de la communauté de communes Entre Seine et Forêt

I - LA PRÉSENTATION DES MASSES BUDGÉTAIRES

I - 1 - Présentation des résultats d'ensemble de la gestion 2016

Le compte administratif laisse apparaître les résultats globaux suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	835 245,59			419 590,49	835 245,59	419 590,49
OPERATIONS 2016	1 306 259,40	1 989 663,66	3 485 841,32	3 470 750,10	4 792 100,72	5 460 413,76
TOTAUX	2 141 504,99	1 989 663,66	3 485 841,32	3 890 340,59	5 627 346,31	5 880 004,22
RESULTATS DE CLOTURE	151 841,36			404 499,27		252 657,91
PAR	15 420,00	67 000,00			15 420,00	67 000,00
TOTAUX CUMULES	167 261,36	67 000,00		404 499,27	167 261,36	471 499,27
RESULTAT DEFINITIF	100 261,36			404 499,27		304 237,91

L'année 2016 se traduit par un volume de dépenses de 5 627 346 €.

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 252 657 €.

Le résultat global de l'exercice doit s'apprécier en ajoutant les restes à réaliser au 31 décembre 2016.

I - 2 - Présentation des écarts entre prévisions et réalisations.

L'adoption d'un compte administratif est l'occasion de constater l'écart entre les montants votés par le conseil communautaire et l'exécution qui en est faite.

La section de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent ces données par section et chapitre, selon la classification nature.

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	386 864,96	332 937,26	86,06
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	81 040,00	69 885,12	86,24
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 248 796,00	1 218 825,57	97,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 535 917,00	1 526 828,09	99,41
66	CHARGES FINANCIERES	53 474,38	53 472,98	100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00	0,00	0,00
	DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	3 306 892,34	3 201 949,02	96,83
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	0,00	528,00	#DIV/0!
73	IMPOTS ET TAXES	2 871 942,15	2 860 796,82	99,61
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	390 000,00	511 497,23	131,15
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9 839,30	#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	29 272,21	
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 261 942,15	3 411 933,56	104,60

En section de fonctionnement, le taux de consommation sur les dépenses est de 96,83 %.
 Au niveau des recettes, le taux de réalisation est de 104,60 %.

La section d'investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	138 000,00	137 817,55	99,87
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 450,00	6 450,00	68,25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	371 760,00	371 586,00	99,95
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	887 553,30	729 230,31	82,16
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 406 763,30	1 245 083,86	88,51
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	541 018,76	481 711,44	89,04
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	625 650,83	611 229,09	97,69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	706 000,00	610 000,00	86,40
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 872 669,59	1 702 940,53	90,94

Le taux de consommation des crédits d'investissement est de 88,51 %.

En recettes, la CCESF a eu recours à l'emprunt en 2016, à hauteur de 610 000 €.

C / LES BUDGETS ANNEXES de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau

I - LE SERVICE DE L'EAU

Le compte administratif du service de l'eau présente un excédent global de clôture de 386 029,79€ et en intégrant les restes à réaliser un résultat définitif de 14 578,60 €.

Il n'y a qu'un seul compte administratif "eau" qui cumule les résultats des deux comptes de gestion "eau" et "eau Bourron-Marlotte" de la Trésorerie.

Cela provient du fait que la Trésorerie n'a pas fusionné les deux budgets en 2016, cela se faisant plus facilement en 2017 lors de la création de la communauté d'agglomération.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	20 691,75	13 260,20		575 172,73	20 691,75	588 432,93
OPERATIONS 2016	615 974,50	522 847,39	537 606,25	449 021,97	1 153 580,75	971 869,36
TOTALX	636 666,25	536 107,59	537 606,25	1 024 194,70	1 174 272,50	1 560 302,29
RESULTATS DE CLOTURE	100 558,66			486 588,45		386 029,79
RAR	371 351,19				371 351,19	0,00
TOTALX CUMULES	471 909,85	0,00		486 588,45	471 909,85	486 588,45
RESULTAT DEFINITIF	471 909,85			486 588,45		14 678,60

Le constat du budget eau est le suivant :

- les recettes constatées sur les consommations d'eau ont un taux de réalisation de 78 %.

- Fonctionnement

Chapitre	Liellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 310,00	112 771,06
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	66 402,00	66 402,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 400,00	202,26
66	CHARGES FINANCIERES	71 486,00	71 341,83
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 600,00	1 519,12
	Total dépenses de fonctionnement	285 198,00	252 236,27
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	285 372,00	285 369,98
	Total général dépenses de fonctionnement	570 570,00	537 606,25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	548 927,00	427 395,88
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	94,02
	Total recettes de fonctionnement	548 927,00	427 489,90
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 533,00	21 532,07
	Total général recettes de fonctionnement	570 460,00	449 021,97

- Investissement

Chapitre	Liellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	184 300,00	184 080,57
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 138 721,52	360 680,19
	Total dépenses d'investissement	1 323 021,52	544 760,76
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 533,00	21 532,07
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	134 000,00	49 681,67
	Total général dépenses d'investissement	1 478 554,52	615 974,50
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	138 114,07	138 114,07
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	28 000,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	166 437,27	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	134 000,00	49 681,67
	Total recettes d'investissement	466 551,34	187 795,74
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	285 372,00	285 369,98
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	134 000,00	49 681,67
	Total général recettes d'investissement	885 923,34	522 847,39

II - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service de l'assainissement présente un excédent global de clôture de 680 009,09 € et de 251 041,39 € en intégrant les restes à réaliser.

Il n'y a qu'un seul compte administratif "assainissement" qui cumule les résultats des deux comptes de gestion "assainissement" et "assainissement Bourron-Marlotte" de la Trésorerie.

Cela provient du fait que la Trésorerie n'a pas fusionné les deux budgets en 2016, cela se faisant plus facilement en 2017 lors de la création de la communauté d'agglomération.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	722 350,35	160 691,76		244 890,46	722 350,35	405 582,22
OPERATIONS 2016	1 047 012,13	1 302 499,80	1 120 333,63	1 861 623,18	2 167 345,76	3 164 122,98
TOTAUX	1 769 362,48	1 463 191,56	1 120 333,63	2 106 513,64	2 889 696,11	3 569 705,20
RESULTATS DE CLOTURE	306 170,92			986 180,01		680 009,09
RAR	428 967,70				428 967,70	0,00
TOTAUX CUMULES	735 138,62	0,00		986 180,01	735 138,62	986 180,01
RESULTAT DEFINITIF	735 138,62			986 180,01		251 041,39

La présentation par chapitre ci-dessous appelle les remarques suivantes :

- le produit encaissé pour les surtaxes assainissement avec un montant de plus de 1,4 M €.
- les autres produits de gestion courante pour un montant de 187 178,54. € correspondent au remboursement des concessions par le délégataire.

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	463 210,00	346 024,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	98 598,00	98 598,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 000,00	92 308,64
66	CHARGES FINANCIERES	109 525,00	109 449,29
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 400,00	503,01
	Dépenses de fonctionnement	779 733,00	646 883,86
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	473 451,00	473 449,77
	Total général dépenses de fonctionnement	1 253 184,00	1 120 333,63
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 804 418,00	1 495 103,58
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 000,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	187 178,54
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	21 062,03
	Recettes de fonctionnement	1 904 418,00	1 703 344,15
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	158 280,00	158 279,03
	Total général recettes de fonctionnement	2 062 698,00	1 861 623,18

Les recettes en investissement (769 167 €) correspondent à l'affectation de résultat.

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	497 600,00	497 465,62
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 204 484,82	361 326,44
	Dépenses d'investissement	1 702 084,82	858 792,06
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	158 280,00	158 279,03
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	29 941,04
	Total général dépenses d'investissement	1 960 364,82	1 047 012,13
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	769 167,95	769 167,95
13	SUBVENTIONS	0,00	0,00
23	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES	30 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00	29 941,04
	Recettes d'investissement	899 167,95	799 108,99
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	473 451,00	473 449,77
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	29 941,04
	Total général recettes d'investissement	1 472 618,95	1 302 499,80

III - LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Le compte administratif de la pépinière d'entreprises présente un déficit global de clôture de 326 857,58 €.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	292 452,36				292 452,36	0,00
OPERATIONS 2016	145 605,45	98 123,00	170 965,47	189 042,70	316 570,92	282 165,70
TOTAUX	438 057,81	98 123,00	170 965,47	189 042,70	609 023,28	282 165,70
RESULTATS DE CLOTURE	344 934,81			18 077,23	326 857,58	
RAR					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	344 934,81	0,00		18 077,23	326 857,58	0,00
RESULTAT DEFINITIF	344 934,81			18 077,23	326 857,58	

Sur ce budget, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 75 % par rapport aux prévisions.

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 535,00	20 528,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000,00	21 014,03
66	CHARGES FINANCIERES	36 244,00	36 084,69
	Total dépenses de fonctionnement	102 779,00	77 626,80
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	100 841,00	93 123,00
	Total général dépenses de fonctionnement	203 620,00	170 749,80
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	198 579,00	70 000,00
75	AUTRES PRODUITS SUR OPE DE GESTION	130 000,00	105 796,00
	Total recettes de fonctionnement	328 579,00	175 796,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	13 248,00	13 246,70
	Total général recettes de fonctionnement	341 827,00	189 042,70

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	105 500,00	105 233,36
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	130 435,80	27 125,39
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	13 248,00	13 246,70
	Total général dépenses d'investissement	249 183,80	145 605,45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	302 888,16	0,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	100 841,00	93 123,00
	Total général recettes d'investissement	403 729,16	93 123,00

IV - LE GRAND PARQUET

Le compte administratif du Grand Parquet présente un déficit global de clôture de 415 904 € et un déficit 440 336,62 €, en intégrant les restes à réaliser.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	145185,75				145185,75	0,00
OPÉRATIONS 2016	641024,26	346047,46	1311528,00	1335785,76	1952552,26	1681833,22
TOTAL	786210,01	346047,46	1311528,00	1335785,76	2097738,01	1681833,22
RESULTATS DE CLOTURE	440162,55			24257,76	415904,79	
PAR	524431,88	500000,00			524431,88	500000,00
TOTAL CUMULES	964594,38	500000,00		24257,76	964594,38	524257,76
RESULTAT DÉFINITIF	464594,38				440336,62	

Dans la présentation par chapitre ci-dessous, on notera que les opérations de gestion courantes ont été conformes aux prévisions.

Le tableau ci-dessous présente les données par section, et chapitres.

En fonctionnement, le taux de consommation sur les dépenses est de 97 % et la réalisation des recettes de 89 %.

En investissement, la consommation en dépenses s'explique essentiellement par la réfection de la carrière en gazon du Grand Parquet.

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	390 295,00	369 148,23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	447 700,00	447 600,80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	128 803,00	127 731,51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 000,00	21 000,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	990 798,00	965 480,54
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	346 049,00	346 047,46
	Total général dépenses de fonctionnement	1 336 847,00	1 311 528,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	549 999,00	505 676,12
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	785 719,00	680 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9 250,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	270,00
	Total recettes de fonctionnement	1 335 718,00	1 195 196,12
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	140 590,00	140 589,64
	Total général recettes de fonctionnement	1 476 308,00	1 335 785,76

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	359 100,00	359 023,02
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 830,00	41 414,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	640 000,00	99 997,00
	Total dépenses d'investissement	1 044 920,00	500 434,62
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	140 590,00	140 589,64
	Total général dépenses d'investissement	1 044 920,00	641 024,26
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	845 185,75	0,00
	Total recettes d'investissement	845 185,75	0,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	346 049,00	346 047,46
	Total général recettes d'investissement	1 191 234,75	346 047,46

V – PORT DE PLAISANCE

Le compte administratif du budget Port de plaisance présente un excédent global de clôture de 114 771,24 € et un déficit 25 249,56 €, en intégrant les restes à réaliser.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTATS 2015						0,00
OPÉRATIONS 2016	483 955,82	544 626,12	20 407,99	74 508,93	504 363,81	619 135,05
TOTAUX	483 955,82	544 626,12	20 407,99	74 508,93	504 363,81	619 135,05
RÉSULTATS DE CLOTURE		60 670,30		54 100,94		114 771,24
PAR	79 350,50				79 350,50	
TOTAUX CUMULÉS	79 350,50			54 100,94	79 350,50	54 100,94
RÉSULTAT DÉFINITIF	79 350,50			54 100,94	25 249,56	

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 300,00	11 907,99
66	CHARGES FINANCIERES	1 200,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	8 000,00
	Total général dépenses de fonctionnement	58 500,00	20 407,99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 325,00	61 383,33
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	13 125,60
	Total général recettes de fonctionnement	77 325,00	74 508,93

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
21	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	470 000,00	465 291,00
23	CONSTRUCTIONS	125 000,00	18 664,22
	Total dépenses d'investissement	470 000,00	483 955,22
10	AUTRES RESERVES	40 366,12	40 366,12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	535 808,88	504 260,00
	Total recettes d'investissement	576 175,00	544 626,12

VI – ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Le compte administratif du budget Activité sportives et loisirs présente un excédent global de clôture de 118 202,29 € et en intégrant les restes à réaliser un résultat définitif de 116 703,49 €.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015				12 900,00		12 900,00
OPERATIONS 2016	3 266,00		2 725,97	111 294,26	2 725,97	111 294,26
TOTAL	3 266,00	0,00	2 725,97	124 194,26	5 991,97	124 194,26
RESULTATS DE CLOTURE	3 266,00			121 468,29		118 202,29
PAR	1 498,80				1 498,80	
TOTAL CUMULES	4 764,80			121 468,29	4 764,80	121 468,29
RESULTAT DEFINITIF	4 764,80			121 468,29		116 703,49

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 900,00	1 476,16
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	99 000,00	1 249,81
	Total général dépenses de fonctionnement	113 900,00	2 725,97
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	107 000,00	111 294,26
	Total général recettes de fonctionnement	107 000,00	111 294,26

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000,00	3 266,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	6 000,00	3 266,00

D / LES BUDGETS ANNEXES communauté de communes Entre Seine et Forêt

I - LE SERVICE DE L'EAU

Le compte administratif du service de l'eau présente un excédent global de clôture de 116 690,81 € et en intégrant les restes à réaliser un résultat définitif de 120 235,70 €.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	168 606,40			385 498,88	168 606,40	385 498,88
OPERATIONS 2016	874 495,49	660 437,49	188 594,82	302 451,15	1 063 090,31	962 888,64
TOTAUX	1 043 101,89	660 437,49	188 594,82	687 950,03	1 231 696,71	1 348 387,52
RESULTATS DE CLOTURE	382 664,40			499 355,21		116 690,81
PAR	8 067,58	11 612,47			8 067,58	11 612,47
TOTAUX CUMULES	390 731,98	11 612,47		499 355,21	390 731,98	510 967,68
RESULTAT DEFINITIF	379 119,51			499 355,21		120 235,70

Les recettes constatées sur les consommations d'eau ont un taux de réalisation de 96 %

- Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 700,00	12 691,63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	31 551,50	31 472,25
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	28 753,40
22	DEPENSES IMPREVUES	7 012,72	0,00
	Dépenses de fonctionnement	203 264,22	72 917,28
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	115 700,00	115 677,54
	Total général dépenses de fonctionnement	318 964,22	188 594,82
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	302 600,00	290 986,98
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	32,00
	Recettes de fonctionnement	302 600,00	291 018,98
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 500,00	11 432,17
	Total général recettes de fonctionnement	314 100,00	302 451,15

- Investissement

Chapitre	Libellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	70 600,00	70 285,44
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	688 384,00	679 524,76
	Dépenses d'investissement	758 984,00	749 810,20
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 500,00	11 432,17
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	114 697,33	113 253,12
	Total général dépenses d'investissement	885 181,33	874 495,49
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	168 606,40	168 606,40
13	SUBVENTIONS	123 965,01	106 065,62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	44 287,00	41 826,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111 397,33	115 008,81
	Recettes d'investissement	448 255,74	431 506,83
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	115 700,00	115 677,54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	114 697,33	113 253,12
	Total général recettes d'investissement	678 653,07	660 437,49

II - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service de l'assainissement présente un excédent global de clôture de 312 172,51 € et de 351 125,11 € en intégrant les restes à réaliser.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS 2015	329 695,24			321 995,25	329 695,24	321 995,25
OPERATIONS 2016	526 857,36	828 914,24	484 737,93	502 553,55	1 011 595,29	1 331 467,79
TOTAUX	856 552,60	828 914,24	484 737,93	824 548,80	1 341 290,53	1 653 463,04
RESULTATS DE CLOTURE	27 638,36			339 810,87		312 172,51
RAR	13 976,40	52 929,00			13 976,40	52 929,00
TOTAUX CUMULEES	41 614,76	52 929,00		339 810,87	41 614,76	392 739,87
RESULTAT DEFINITIF	-11 314,24			339 810,87		351 125,11

Le produit encaissé pour les surtaxes assainissement avec un montant de plus de 380 000€

- Fonctionnement

Chapitre	Liellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	270 190,25	127 012,84
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	63 690,54	63 690,53
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 800,00	1 400,00
22	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	356 680,79	192 103,37
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	292 636,00	292 636,00
	Total général dépenses de fonctionnement	649 316,79	484 739,37
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	349 000,00	382 379,60
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 000,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 254,57
	Total recettes de fonctionnement	379 000,00	385 634,17
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	116 920,00	116 919,38
	Total général recettes de fonctionnement	495 920,00	502 553,55

- Investissement

Chapitre	Liellé	Budgété 2016	Réalisé 2016
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	166 315,48	166 315,48
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 000,00	138 983,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	139 198,98	69 835,88
	Total dépenses d'investissement	467 514,46	375 134,76
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	116 920,00	116 919,38
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	46 400,00	34 803,22
	Total général dépenses d'investissement	630 834,46	526 857,36
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	329 695,24	329 695,24
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	100 000,00	136 978,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 200,00	34 803,22
	Total recettes d'investissement	452 895,24	501 476,46
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	292 636,00	292 634,56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	46 400,00	34 803,22
	Total général recettes d'investissement	791 931,24	828 914,24

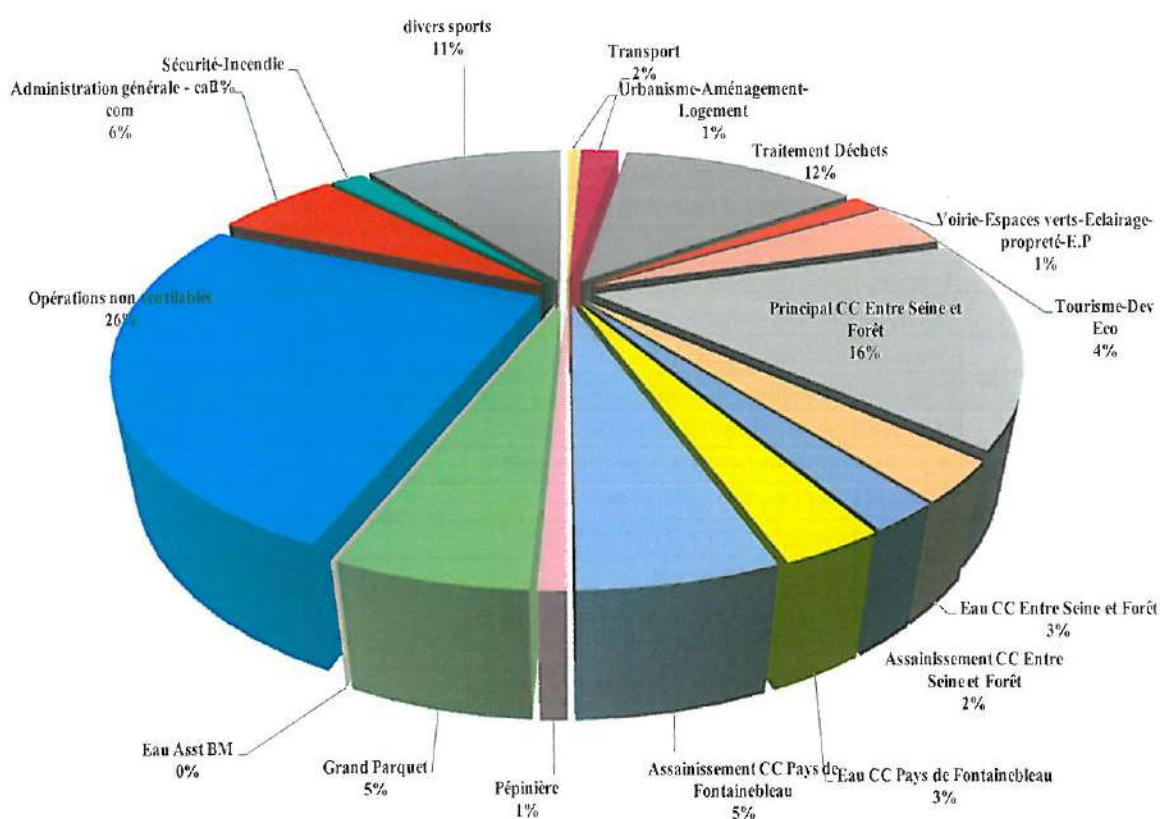
E / LA PRÉSENTATION CONSOLIDÉE

Le récapitulatif des dépenses réelles 2016 des communautés de communes s'établit ainsi :

BUDGET	Fonctionnement	Investissement	Cumul	%
Principal CC Pays de Fontainebleau	17 828 859,42	3 830 629,89	21 659 489,31	67,82%
Eau CC Pays de Fontainebleau	252 236,27	544 760,76	796 997,03	2,50%
Assainissement CC Pays de Fontainebleau	646 883,86	858 792,06	1 505 675,92	4,71%
Pépinière	77 626,80	132 358,75	209 985,55	0,66%
Grand Parquet	965 480,54	500 434,62	1 465 915,16	4,59%
Eau BM	0,00	0,00	0,00	0,00%
Assainissement BM	0,00	0,00	0,00	0,00%
Port de Plaisance	23 918,00	465 291,00	489 209,00	1,53%
Activités sportives et de loisirs	2 725,97	3 266,00	5 991,97	0,02%
Principal CC Entre Seine et Forêt	3 201 949,02	1 245 083,86	4 447 032,88	13,92%
Eau CC Entre Seine et Forêt	41 445,03	749 810,20	791 255,23	2,48%
Assainissement CC Entre Seine et Forêt	192 103,37	375 134,76	567 238,13	1,78%
TOTAL	23 233 228,28	8 705 561,90	31 938 790,18	100,00%
%	72,74%	27,26%	100,00%	

La consolidation des comptes conclut donc à un exercice 2016 qui s'élève en mouvements réels à 31,9 M € dont 8,7 M € consacrés aux investissements.

DEPENSES RÉELLES F/I 2016 TOUS BUDGETS



Il est demandé à l'assemblée :

- d'approuver les comptes administratifs 2016 de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau.
- d'approuver les comptes administratifs 2016 de la communauté de communes d'Entre Seine et Forêt.
- d'autoriser le Président à effectué tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Décisions

- La délibération sur le compte administratif du budget principal CCPF 2016 est adoptée à la majorité des votants. (Votes CONTRE de MM. BANDINI et THOMA et Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget assainissement communauté de communes du Pays de Fontainebleau CCPF 2016 est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget eau CCPF 2016 est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget pépinière CCPF 2016 est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget Grand Parquet CCPF 2016 est adoptée à la majorité des votants. (Votes CONTRE de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget port de plaisance CCPF 2016 est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget activités sports et loisirs CCPF 2016 est adoptée à l'unanimité des votants. (Abstentions de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur le compte administratif du budget principal CCESF 2016 est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur le compte administratif du budget assainissement CCESF 2016 est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur le compte administratif du budget eau CCESF 2016 est adoptée à l'unanimité.

Finances – Point n° 5 – Affectation de résultats

Rapporteur : M. le Président

Projet de délibération

L'assemblée est invitée à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice précédent, sur chacun des budgets :

BUDGET PRINCIPAL :

- o Report à la section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté) de 1 995 087,58€ provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau
- o Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 1 103 810,13€ provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau
- o Report en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 151 841,36 €, provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- o Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 304 237,91€ provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- o Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser CCESF, il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 100 261,36 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il n'y a qu'un seul compte administratif "assainissement" qui cumule les résultats des deux comptes de gestion "assainissement" et "assainissement Bourron-Marlotte" de la Trésorerie.

Cela provient du fait que la Trésorerie n'a pas fusionné les deux budgets en 2016, cela se faisant plus facilement en 2017 lors de la création de la communauté d'agglomération.

- Report en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 306 170,92 € provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau (Y compris budget assainissement Bourron-Marlotte)
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 251 041,39 € provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau (Y compris budget assainissement Bourron-Marlotte)
- Report en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 27 638,36 € provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 328 496,63 € provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser CCPF (y compris budget assainissement Bourron-Marlotte), il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 735 138,62 €
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser CCESF, il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 11 314,24 €

BUDGET EAU :

Il n'y a qu'un seul compte administratif "eau" qui cumule les résultats des deux comptes de gestion "eau" et "eau Bourron-Marlotte" de la Trésorerie.

Cela provient du fait que la Trésorerie n'a pas fusionné les deux budgets en 2016, cela se faisant plus facilement en 2017 lors de la création de la communauté d'agglomération.

- Report à la section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 100 558,66 € provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau (Y compris budget eau Bourron-Marlotte)
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 14 678,60€ provenant de la Communauté de Communes Pays de Fontainebleau (Y compris budget eau Bourron-Marlotte)
- Report à la section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 382 664,40 € provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 120 235,70 € provenant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser CCPF (y compris budget eau Bourron-Marlotte), il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 471 909,85 €
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser CCESF, il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 379 119,51 €

BUDGET PEPINIERE:

- Report en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 344 934,81 €.
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser, le report d'excédent de fonctionnement doit être affecté à l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 18 077,23€.

BUDGET GRAND PARQUET

- Report à la section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 440 162,55 €
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser, le report d'excédent de fonctionnement doit être affecté à l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 24 257,76 €

BUDGET PORT DE PLAISANCE :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté) de 60 670,30€
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser, le report d'excédent de fonctionnement doit être affecté à l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 54 100,94 €

BUDGET ACTIVITÉS SPORTIVES ET LOISIRS :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de 3 266,00 €.
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 116 703,49 €.
- Au vu des résultats de clôtures et des restes à réaliser, il est nécessaire d'avoir un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 (recettes d'investissement) de 4 764,80 €.

Décisions

- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget principal est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget assainissement est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget eau est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget pépinière est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget Grand Parquet est adoptée à la majorité des votants. (Votes CONTRE de MM. BANDINI et THOMA et de Mmes FOURNIER et SARKISSIAN)
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget port de plaisance est adoptée à l'unanimité.
- La délibération sur l'affectation des résultats pour le budget activités sports et loisirs est adoptée à l'unanimité.

Point n° 6 - Décisions modificatives 2017 des différents budgets

Rapporteur : M. le Président

Décision modificative n° 1 - budget principal

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la décision modificative 1, du budget principal afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 constatés précédemment et d'apporter quelques modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
7331	TEOM		323 936,00
<i>Sous total recettes réelles</i>			323 936,00
002	Résultat de fonctionnement reporté CCPF		1 103 810,13
002	Résultat de fonctionnement reporté CCESF		304 237,91
<i>Sous total recettes d'ordre</i>			1 408 048,04
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 731 984,04
6068	Tampons	3 000,00	
6161	Assurance Dommages Ouvrages Travaux Piscine	30 000,00	
6226	Etude Grand Parquet	25 000,00	
6226	Bureau d'études Projet de Territoire	25 000,00	
6226	Consultation Ressources Humaines	11 500,00	
6247	Soutien financier carte Imagin'R	80 000,00	
6281	Animation gestion programme LEADER	2 000,00	
6574	Salon entreprises Time to win	5 000,00	
014	FNGIR	220 000,00	
65548	Autres charges de gestion courante (OM)	323 936,00	
6611	Charges financières (intérêts + ICNE)	66 364,00	
<i>Sous total dépenses réelles</i>		791 800,00	
023	Virement à la section d'investissement	940 184,04	
<i>Sous total dépenses d'ordre</i>		940 184,04	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 731 984,04	

En recettes de fonctionnement :

Cette section intègre en recettes l'affectation des résultats votés précédemment.

Chapitre 73 : régularisation de la TEOM : ajustement des flux financiers concernant les ordures ménagères avec l'augmentation des bases.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 65 : ajustement des flux financiers concernant les ordures ménagères avec l'augmentation des bases.
- Chapitre 66 : Réajustement de crédit pour le remboursement en intérêts
- Chapitre 014 : fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), notification de la somme pour 7 425 913€
- Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement (940 184,04 €),

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations CCPF		470 000,00
13	Reste à réaliser CCPF		825 605,11
13	Reste à réaliser CCESF		67 000,00
13	Reste à réaliser CCPS		719 784,57
Sous total reports de recettes			2 082 389,68
001	Excédent d'investissement reporté CCPF		1 995 087,58
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé CCESF		100 261,36
021	Virement de la section de fonctionnement		940 184,04
Sous total Recettes d'ordre			3 035 532,98
13	Subvention Kangoo enlèvement dépôts sauvages		9 200,00
16	Réduction emprunt		-408 141,17
Sous total recettes réelles			-398 941,17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			4 718 981,49
20	Restes à réaliser immobilisations incorporelles CCPF	1 627,20	
20	Restes à réaliser opé 011101101 Aménagt Quartier Bréau	34 842,00	
20	Restes à réaliser immobilisations incorporelles CCPS	59 415,99	
204	Subventions d'équipement versées CCPF	94 785,52	
204	Subventions d'équipement versées CCPS	343 351,00	
21	Restes à réaliser immobilisations corporelles CCPF	2 359,08	
21	Restes à réaliser opé 011301501 Stade	907 300,00	
21	Restes à réaliser immobilisations corporelles CCPS	1 280 092,41	
23	Restes à réaliser opé 011501801 Base nautique Valvins	308 103,16	
23	Restes à réaliser opé 011401601 Tennis Bourron Marlotte	781 699,14	
23	Restes à réaliser opé 011301501 Stade	295 310,73	
23	Restes à réaliser travaux en cours CCPF	279 018,97	
23	Restes à réaliser immobilisations en cours CCESF	15 420,00	
Sous total reports de dépenses		4 403 325,20	
001	Déficit d'investissement reporté CCESF	151 841,36	
Sous total dépenses d'ordre		151 841,36	
16	Dettes	22 000,00	
21578	Achats bacs EMB et DV	20 000,00	
2182	Matériel de transport	19 200,00	
2313	Travaux fenêtres logement piscine	12 000,00	
23	Travaux en cours	90 614,93	
Sous total dépenses réelles		163 814,93	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 718 981,49	

En recettes d'investissement :

Cette section intègre en recettes les reports et l'affectation des résultats votés précédemment,

- Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement (940 148 ,04 €),
- Chap. 16 : Réduction de l'emprunt inscrit au BP (-408 141,17€).

En dépenses d'investissement :

Cette section intègre en dépenses les reports et affectation des résultats votés précédemment,

- Chap. 16 : Ajustement du remboursement de la dette en capital

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de décision modificative n° 1.

Décision modificative n° 1 - budget assainissement

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative n° 1 au budget assainissement afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 constatés précédemment et d'apporter des modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté CCPF		251 041,39
002	Résultat de fonctionnement reporté CCESF		328 496,63
<i>Sous total recettes d'ordre</i>			579 538,02
<i>Sous total recettes réelles</i>			0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			579 538,02
61523	Entretien et réparation réseaux	10 000,00	
<i>Sous total dépenses réelles</i>		10 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	569 538,02	
<i>Sous total dépenses d'ordre</i>		569 538,02	
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		579 538,02	

Cette section intègre en recettes l'affectation des résultats.

En dépenses de fonctionnement :

- Chap. 023 : Virement à la section d'investissement 569 538,02€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé CCPF		735 138,62
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé CCESF		11 314,24
13	Reste à réaliser CCESF		52 929,00
13	Reste à réaliser CCPS		142 861,00
021	Virement de la section de fonctionnement		569 538,02
<i>Sous total recettes d'ordre</i>			1 511 780,88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 511 780,88
001	Déficit reporté CCPF	306 170,92	
001	Déficit reporté CCESF	27 638,36	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>		333 809,28	
20	Restes à réaliser CCPS	7 092,00	
21	Restes à réaliser CCPS	186 707,52	
20	Restes à réaliser Travaux en cours CCESF	13 976,40	
23	Restes à réaliser Travaux en cours CCPF	428 967,70	
<i>Sous total reports de dépenses</i>		636 743,62	
23	Divers travaux CCPF	231 886,37	
23	Divers travaux CCESF	309 341,61	
<i>Sous total dépenses réelles</i>		541 227,98	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 511 780,88	

En recettes de fonctionnement :

Cette section intègre l'affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé CCPF		471 909,85
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé CCESF		379 119,51
13	Reste à réaliser CCESF		11 612,47
13	Reste à réaliser CCPS		5 420,00
021	Virement de la section de fonctionnement		134 914,30
Sous Total recettes d'ordre			1 002 976,13
Sous Total recettes réelles			0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 002 976,13
001	Déficit reporté CCPF	100 558,66	
001	Déficit reporté CCESF	382 664,40	
Sous Total dépenses d'ordre		483 223,06	
020	Dépenses imprévues	2 600,00	
23	Divers travaux CCPF	14 678,60	
23	Divers travaux CCESF	120 235,70	
Sous total dépenses réelles		137 514,30	
20	Restes à réaliser CCPS	2 820,00	
21	Restes à réaliser Travaux en cours CCESF	8 067,58	
23	Restes à réaliser Travaux en cours CCPF	371 351,19	
Sous total reports de dépenses		382 238,77	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 002 976,13	

En recettes d'investissement :

Cette section intègre les reports et l'affectation des résultats présentés précédemment.

- Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement (134 914,30 €).

En dépenses d'investissement :

- Chap. 23 : Divers travaux (134 914,30 €).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de décision modificative n° 1.

Décision modificative n° 1 - budget télécentre

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative n° 1 au budget télécentre afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 constatés précédemment sur le budget pépinière et d'apporter quelques modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Cette section intègre en dépenses et en recettes les reports et affectation des résultats présentés précédemment.

En recettes d'investissement :

- Chap. 021 : Virement à la section d'investissement 569 538,02€.

En dépenses d'investissement :

- Chap. 23 : Divers travaux 541 227,98 €.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de décision modificative n° 1.

Décision modificative n° 1 - budget eau

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative n° 1 au budget eau afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 constatés précédemment et d'apporter des modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté CCPF		14 678,60
002	Résultat de fonctionnement reporté CCESF		120 235,70
<i>Sous total recettes d'ordre</i>			134 914,30
70	Ventes de produits		
<i>Sous total recettes réelles</i>			0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			134 914,30
023	Virement à la section d'investissement	134 914,30	
<i>Sous total dépenses d'ordre</i>		134 914,30	
<i>Sous total dépenses réelles</i>		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		134 914,30	

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		24 257,67
021	Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00
<i>Sous Total recettes d'ordre</i>			4 257,67
16	Emprunts et dettes assimilés		460 336,71
<i>Sous Total recettes réelles</i>			460 336,71
16	Restes à réaliser Emprunts et dettes assimilés		500 000,00
<i>Sous Total reports de recettes</i>			500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			964 594,38
001	Déficit d'investissement reporté	440 162,55	
<i>Sous Total dépenses d'ordre</i>		440 162,55	
23	Restes à réaliser Travaux en cours	524 431,83	
<i>Sous total reports de dépenses</i>		524 431,83	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		964 594,38	

En recettes d'investissement :

- Chap. 16: augmentation de l'emprunt afin de couvrir les reports et le déficit constaté (460 336,71 €).

En dépenses d'investissement :

Cette section intègre les reports et l'affectation des résultats présentés précédemment.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de décision modificative n° 1.

Décision modificative n° 1 - budget Port de Plaisance

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative n° 1 au budget port de plaisance afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 et d'apporter quelques modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		18 077,23
<i>Sous total recettes d'ordre</i>			18 077,23
16	Emprunt et dette assimilée		326 857,58
<i>Sous total recettes réelles</i>			326 857,58
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			344 934,81
001	Déficit d'investissement	344 934,81	
<i>Sous total recettes d'ordre</i>		344 934,81	
23	Restes à réaliser Travaux en cours		
<i>Sous total reports de dépenses</i>		0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		344 934,81	

En recettes d'investissement :

-Chap. 16: inscription de l'emprunt afin de couvrir le déficit constaté (302 888,16 €).

Cette section intègre les reports et l'affectation des résultats présentés précédemment.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de décision modificative n° 1.

Décision modificative n° 1 - budget Grand Parquet

Il est proposé à l'assemblée d'adopter une décision modificative n° 1 au budget Grand Parquet afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 et d'apporter quelques modifications rendues nécessaires par l'exécution du budget primitif.

Ces modifications sont proposées telles que ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Excédent de fonctionnement reporté		
70	Vente de produits		
<i>Sous total recettes</i>			0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00
6132	Convention Polygone	20 000,00	
<i>Sous total dépenses réelles</i>		20 000,00	
023	Virement de la section de fonctionnement	-20 000,00	
<i>Sous Total dépenses d'ordre</i>		-20 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	